

Kazimierz Działocha, Janusz Trzcíński, *Zagadnienie obowiązywania konstytucji marcowej w Polsce Ludowej 1944 - 1952* [Le problème de la force obligatoire de la constitution de mars en Pologne Populaire 1944- 1952], Wrocław 1977, Ossolineum, 159 pages.

Le problème de la force obligatoire de la constitution de 1921 en Pologne Populaire possède aujourd'hui un caractère exclusivement historique. Cependant, dans les années quarante, ce problème avait une signification importante et ce non seulement du point de vue théorique. La constitution de mars, malgré son contenu bourgeois, a joué un grand rôle dans l'histoire du régime de la Pologne. Elle servait, entre autres, la cause de l'éducation civique de la société, créant les bases juridiques et constitutionnelles du développement de la démocratie bourgeoise dans la période de l'entre-deux-guerres.

L'importance déjà historique du problème de la force obligatoire de la constitution de mars ne signifie nullement que ce thème ne mérite pas une étude scientifique. L'histoire la plus récente de la Pologne éveille l'intérêt de la science, ce dont témoignent les publications déjà parues du domaine de la science du droit, de l'histoire, de la sociologie, de l'économie, des sciences politiques, etc. Les documents historiques de cette époque, et parmi eux la constitution de mars, constituent l'objet des recherches, dont les résultats, bien que reconnus comme constructifs, ne peuvent pas toujours être admis par les juristes. Aussi, ne serait-ce que pour cette raison, l'approche du thème est très indispensable. Les auteurs du livre analysé ont étudié la littérature scientifique la plus récente, engageant une polémique sur de nombreuses thèses, par ex. sur la thèse, selon laquelle la constitution de mars devait avoir force obligatoire en Pologne Populaire dans le but de constituer le témoignage de la légalité du pouvoir populaire, d'exprimer la conception de la continuité juridique.

L'ouvrage est basé sur un profond savoir, il est le résultat de recherches et d'études laborieuses. Les auteurs ne se sont pas limités à analyser et à utiliser uniquement les sources juridiques. Ils ont eu également recours aux matériaux d'archives, aux documents illustrant l'activité du Conseil National du Peuple et de la Diète Législative. Ils ont aussi fait valoir d'une manière créatrice la littérature antérieure du problème.

Les auteurs se sont posé une tâche ambitieuse et ont tracé largement le cadre des recherches. Ils ont analysé le point de vue des partis politiques sur la question de la force obligatoire de la constitution de mars en Pologne Populaire, ne se bornant pas seulement aux groupements politiques constituant le fondement du Conseil National du Peuple et du Comité Polonais de Libération Nationale. Ils ont présenté également le point de vue qu'adoptait dans cette question le gouvernement émigré à Londres, sa représentation dans le pays ainsi que les partis formant sa base politique. Ceci a une importance essentielle pour comprendre le problème de ce que devait être la constitution de mars dans les conditions institutionnelles de la Pologne Populaire, bien que cette constitution ait été l'oeuvre de la Diète bourgeoise-foncière.

Sur le fond de ces considérations, comprises dans le premier chapitre, les auteurs analysent la question de la constitution de mars dans les débats du Conseil National du Peuple et de la Diète Législative (chapitre II). Il convient de reconnaître une telle approche comme pleinement justifiée, elle a permis en effet de présenter les réalités politiques de cette période. Ces considérations constituaient en même temps le fond sur lequel les auteurs indiquent le point de vue de la science polonaise du droit sur la question de la force obligatoire de la constitution de mars (chapitre III). Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré au problème de l'influence de la constitution de mars sur le régime de la Pologne Populaire.

La lecture de l'ouvrage conduit à des conclusions positives. Les auteurs ont embrassé une riche problématique et lui ont donné une forme concise, élaborant une synthèse juste, aussi bien du point de vue scientifique que politique. Ils ont accentué à juste titre le fait évident, qu'il ne faut pas attacher une trop grande importance à l'analyse verbale des documents politiques et juridiques examinés. C'est pourquoi le sens des dispositions peut et doit être établi, non pas sur la base des tâches détachées d'un contexte (comme le faisaient les centres d'opposition, par ex. le Parti Populaire Polonais), mais sur le fond de l'ensemble du document analysé.

L'un des mérites essentiels des auteurs est, entre autres, l'engagement d'une polémique scientifique sur les appréciations simplifiées des positions et points de vue ainsi que des thèses contenues dans les documents étudiés. Entretenant l'analyse complexe de la problématique et la confrontant avec la pratique de la politique constitutionnelle des années quarante, les auteurs arrivent à la conclusion que, non seulement est erroné le point de vue selon lequel la constitution de mars avait en entier force obligatoire dans la période initiale de la Pologne Populaire, mais aussi l'opinion que les principes fondamentaux de cette constitution étaient en vigueur et étaient appliqués dans la pratique constitutionnelle. De l'avis des auteurs, dans la période 1944 - 1952 étaient en vigueur seules les « dispositions de la constitution de mars auxquelles le nouveau pouvoir se reporte, et celles qui étaient la répétition, dans la nouvelle formulation, d'un article concret de la constitution de mars, soit d'une construction juridique qui y était renfermée, et le fondement de cette force obligatoire était la volonté du législateur de la Pologne Populaire » (p. 143). C'est là une thèse nouvelle et intéressante, mais il faut en même temps se rendre compte du fait, que les formulations analysées étaient adressées à différents destinataires. Ces

directives avaient sans nul doute une autre signification et valeur pour le législateur, et elles désignaient encore autre chose pour les organes de l'État et maillons respectifs de l'appareil de l'État.

Les auteurs font un pas en avant dans l'appréciation du problème examiné, ils présentent de nouvelles hypothèses, argumentent largement leur point de vue, tenant compte dans leurs considérations des raisons d'ordre tant juridique que politique ; ils examinent donc le problème d'une manière universelle. C'est aussi une grande qualité de l'ouvrage. Si la nouveauté et l'originalité des thèses contenues dans l'ouvrage analysé éveille une discussion scientifique, cela témoignera de la valeur du livre, qui incite à la réflexion.

*Wiesław Skrzydło*